



CAPL B des 6 et 7 novembre 2014

Liste d'aptitude C en B

En préambule à l'évocation des dossiers, les représentants **FO-DGFIP** ont réaffirmé leur attachement à la promotion par liste d'aptitude, véritable voie parmi d'autres, à part entière, d'accès statutaire à la catégorie B.

La Direction nous a ensuite présenté des statistiques :

- au niveau national 1209 promus en 2014, ce qui représente 12% des candidats
- 80% des promus étaient AAP 1ère classe, 20% AAP 2ème classe (dont 2 agents techniques)
- au niveau local, 25 promus en 2013, 21 promus en 2014, tous les promus étaient AAP 1ère classe. La Direction annonce un volume de 15 potentialités pour 2015.

FO -DGFIP condamne la diminution du volume de promotions.

Pour cette CAPL de sélection 2015, 150 candidatures sont présentées pour un nombre de 570 agents remplissant les conditions statutaires. La Direction précise que 60% de ces candidatures sont jugées excellentes par les chefs de services, ce qui rend l'exercice difficile.

7 candidatures retenues localement l'an dernier mais non retenues par la CAP nationale ont été classées excellentes à nouveau et sont les 7 premières candidatures de la liste proposée à la CAP nationale par la Gironde pour la sélection 2015.

Pour un potentiel initial de 15, la CAPL retiendra finalement une liste de 23 dossiers.

Il est à retenir que parmi les nouvelles candidatures classées en « excellent » cette année figurent 13 candidatures classées dans les « très bon » l'an dernier. 3 candidatures font donc l'objet d'un classement direct en « excellent » sans passer par la case « très bon ».

Les dossiers retenus présentent des évaluations/notations avec un tableau synoptique dont les critères sont classés en « excellent » dans leur intégralité ou quasi intégralité, des réductions d'ancienneté régulières dont au moins 2 réductions maximales (2 mois) sur les 5 dernières années avec une moyenne plutôt proche de 3 réductions d'ancienneté maximales.

18 agents sont au grade de AAP 1ère classe, 5 sont AAP 2ème classe. 2 agents seulement sont nés après 1970. Le plus ancien est né en 1953.

11 nouvelles candidatures ont été classées en « très bon ». Ces dossiers présentent entre 1 et 3 réductions d'ancienneté maximales sur les 5 dernières années avec une moyenne de 2.

Les représentants FO-DGFIP ont fait le constat que des dossiers remplissant tous les critères objectifs (évaluation/notation, profil croix) pour accéder au grade de contrôleur n'ont pas été retenus par la Direction. A titre d'exemple des candidatures présentant une évaluation/notation avec 4 réductions d'ancienneté maximales sur les 5 dernières années et un profil croix dont tous les critères sont classés en « excellent » n'ont même pas été classées en « très bon » ;, des candidatures pourtant supérieures ou équivalentes aux dossiers classés « excellent », sur ces critères.

Enfin, nous rappelons à tous les candidats que la cohérence entre l'évaluation/notation et l'avis du chef de service sur la candidature est d'une importance capitale.

Devant l'inexplicable, FO-DGFIP a refusé de prendre part au vote.

Votes : CGT = pour, Solidaires = contre

Les représentants FO-DGFIP : Marie-Paule Moze, Marie-Hélène Patrice, Olivier Dubarry (expert)

**FO-DGFIP 33
05 56 24 81 53
CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY,
15° ETAGE - TOUR A,
33090 BORDEAUX CEDEX**